

## IN MEMORIAM



Francis PRADELLES s'est éteint, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Il s'était installé, en mars 1959, il y a soixante ans, avec sa famille aux Grandes Terres.

Il se marie à Marseille en 1947 avec Geneviève CAZAL dont la perte, il y a quelques années, fut une douleur profonde.

Ils ont élevé trois enfants :

Un fils médecin à Marly,

Une fille sage-femme, disparue trop jeune et dont l'absence lui a procuré un immense chagrin,

Un fils comptable.

Deux petites-filles Stéphanie et Céline ainsi que 4 arrière-petits-enfants, qu'il a adorés et gâtés, ont adouci ces années à l'occasion de nombreuses réunions de famille qu'il appréciait tant.

C'était un homme dynamique et sportif, ardent défenseur du tennis qu'il a tant aimé pratiquer aux Grandes Terres ainsi que la natation, tous les ans, dans son midi d'origine.

C'était un homme très cultivé, grand amateur de lecture et de musique classique. Il aimait satisfaire sa curiosité et sa soif de culture au travers de nombreux voyages, principalement en France.

Après avoir fait une partie de ses études au lycée Français de Rome, il revient en France et y effectue de solides études d'ingénieur.

Il entre à la Société Nationale des Constructions Aéronautiques du Sud Est puis à la société AB Goldsmith, avant d'intégrer le Commissariat à l'Energie Atomique à Fontenay-aux-Roses.

Il y dirige le Groupement Financier et Comptable du Centre de Recherche du CEA, puis est nommé Directeur-Adjoint du Centre en 1981.

Il reçoit, parallèlement la distinction de « Chevalier de l'Ordre National du Mérite ».

Il prend sa retraite en mars 1986.

Il est l'un des premiers résidents vivant encore aux Grandes Terres. Jeune quarantenaire à son arrivée et animé comme beaucoup d'autres par un esprit pionnier, il s'est tout de suite intéressé à la gestion de ce Grand Ensemble qui lui apparaît comme une illustration de la "cité radieuse" imaginée par les architectes dans la Charte d'Athènes et dont il reste encore à construire 5 squares, soit la moitié. Il compte parmi les "Pères Fondateurs" de la gestion directe, instaurée à partir de 1962 et dont le Ministère de la Justice s'inspire, pour l'élaboration de la Loi sur la copropriété de 1965.

Il a franchi tous les échelons de responsabilités avec la seule préoccupation de participer et de se rendre utile à la cause commune, à la suite d'élections qui sanctionnaient unanimement les bénévoles de bonne volonté.

- Conseiller syndical
- Président Syndic de Grandchamp
- Vice-Président de l'Union
- Puis de nouveau Vice-Président de Grandchamp pour former des successeurs
- Membre de l'Assemblée Générale de l'Union dont il n'a jamais manqué une séance en plus de cinquante ans.

Il accompagne ainsi l'évolution de la résidence avec assiduité et participe à toutes les décisions dans le cadre de la gestion collégiale unique qui la caractérise.

En effet les Président-Syndics des dix syndicats coopératifs de square (à l'époque), assistés des vice-présidents assument une double responsabilité :

- D'abord légalement en qualité de syndic de leur propre syndicat et aussi de Président de leur Conseil Syndical qui les a élus
- Ensuite statutairement en tant que membre de l'Assemblée Générale de l'Union fédérant les dix syndicats, où sont prises toutes les décisions et les projets à présenter aux votes des Assemblées Générales des Syndicats. Ils concernent les moyens à mettre en œuvre et les objectifs à réaliser soit de nature indivise, soit propre aux syndicats et dans ce cas, traités pour leur compte en vertu de la convention CATAC. C'est ici que s'exerce la gestion collégiale avec la recherche du consensus où prend corps l'unité des Grandes Terres.

La simple gestion courante représente pour les responsables une implication importante étant donné la taille du Domaine et le nombre de copropriétaires et de résidents.

On peut rappeler plus précisément les grandes affaires étudiées ou réalisées durant toutes ces années avec, de sa part,

une participation très active et dont on retrouve l'exposé des pages 34 à 36 de la gazette n° 301 de janvier 2008 :

- Rénovation de la chaufferie centrale en 1972
- Réhabilitation des façades, des fenêtres, des terrasses et des pignons en améliorant l'étanchéité, de 1987 à 1989 pour un coût global de 67 millions de Francs, dans le cadre de la recherche d'économie d'énergie imposée par l'augmentation du prix du pétrole et après 9 années d'études
- Modernisation de la réception centralisée des chaînes TV et de la FM radio en 1987/1988 pour 2 millions de Francs.
- Accord pour l'installation privée par SIDECOM devenu NOOS d'un réseau TV câblé en 1988.
- Rénovation du réseau de distribution de l'eau chaude sanitaire. Réalisation de 1992 à 1996 coût 17.9 millions de Francs.
- Études de l'aménagement de l'ancien pavillon modèle, première MJC de Marly pour recevoir les bureaux de l'USGT réalisation en 1995/1996
- Études du changement du combustible fuel de la chaufferie par le gaz et de la cogénération,
- Rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire,
- Aménagement du tri sélectif et de la zone de transit,
- Rénovation des sous-stations,
- Organisation des accès d'immeubles,
- Mise à jour des règlements de copropriété
- Travaux sur le chauffage, chaudière à condensation
- Renouvellement de la cogénération,

Et tant d'autres choses...

Son énergie et son opiniâtreté ont permis de mener à bien ces grands travaux d'envergure, contribuant ainsi à la pérennité du Domaine.

Ses qualités rédactionnelles et son sens de l'analyse et de la transparence sont grandement appréciés dans la construction de la Gazette dont il n'a jamais raté un numéro.

Ses qualités pédagogiques ont permis de former plusieurs générations de directeurs, de gestionnaires et même de conseillers syndicaux au travers de la rédaction d'un guide qu'il remettait régulièrement à jour.

Francis PRADELLES a toujours rempli avec une efficacité et une honnêteté rigoureuse les missions qu'il avait acceptées, toujours exposé aux critiques et ne bénéficiant pas souvent de louanges, mais, avec la satisfaction personnelle du devoir accompli au service de la communauté

Respectueux des prescriptions particulièrement contraignantes de la Loi et de la démocratie représentative, il est resté dans le droit fil de la direction collégiale.

Toujours à la recherche du consensus avant toute décision, il

a su préserver l'identité et l'unité de l'institution en dehors de toute dérive monarchique ou anarchique et a toujours fait preuve d'un sens aigu du devoir pour le bien de la collectivité.

Et, comme il aimait à l'écrire, pour tous les collègues disparus avant lui :

*Il est entré pour toujours dans l'histoire des Grandes terres dont il a été l'un des artisans de premier rang.*

*A ce titre, il aura sa place au Panthéon de la gestion directe des Grandes Terres où reposent déjà les braves qui se sont illustrés ici-bas.*

*Et l'on pourrait inscrire au frontispice, cette inspiration de Victor Hugo, qui rappelait au passant :*

*« Pour consoler de la souffrance  
Ceux qui pleurent sans avenir  
Dieu fit un frère à l'ESPÉRANCE  
Et l'appela le SOUVENIR »*

Il nous manquera beaucoup.

Michelle BOYOT

